



PROTOCOLE D'ACCORD 2025-2026 SIGNÉ

Suite aux négociations sectorielles 2025-2026, voici le contenu de l'accord obtenu dans l'industrie du verre (CP 115 et CP 115.09) le 31 mars 2026.

Le protocole d'accord a été validé par les organisations syndicales ainsi que les employeurs. Les conventions de secteur seront donc signées prochainement.

Période de validité et nature de l'accord

L'accord couvre la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026 (sauf exceptions précisées dans certains points).

Le volet « pouvoir d'achat » couvre la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2027.

Il s'agit d'un accord ouvert avec liberté de négociations en entreprise.

1. Champs de compétence commission paritaire

Engagement à poursuivre le groupe de travail effectuant une analyse des entreprises ressortissant de la CP 100 et qui pourraient avoir un lien avec des activités verrières.

2. Pouvoir d'achat

- La part patronale des chèques-repas augmente de 1 € au 01/01/2026.
- Si l'entreprise n'a pas encore de chèques-repas : introduction d'un chèque-repas avec 1 € de part patronal à partir du 01/01/2026.
- Une négociation en entreprise est possible jusqu'au 30/06/2026.
- S'il n'y a pas d'accord en entreprise concernant les chèques repas : +1 € pour tous au 01/10/2026

3. Sécurité d'existence

- Augmentation de l'indemnité journalière chômage temporaire de 6% au 01/04/2026.

4. Frais de transport

- **Moyens de transport privés** : grille sectorielle « autres moyens de transports » augmentée de :
 - 8% au 01/04/2026.
 - 2% au 01/01/2027.
- **Indemnité vélo** :
 - + 0,05 €/km dès le 01/04/2026.
 - Nouveau montant : 0,32 €/km, avec plafond de 12,80 €/jour (40 km aller/retour).

5. Flexi-jobs

Les flexi-jobs sont exclus du secteurs pendant toute la durée de l'accord : jusqu'au 31/12/2026.

6. Travail intérimaires

Déclaration commune d'opposition à l'utilisation du travail intérimaire à durée indéterminée au sein du secteur du verre.

7. Fin de carrière et crédit-temps

■ RCC

Le secteur adhère aux CCT nationales RCC médical :

- CCT 177 : RCC médical jusqu'au 31/12/2027.
- CCT 178 : RCC médical jusqu'au 30/06/2029.



INDUSTRIE DU VERRE | CP 115 & CP 115.09

■ **Crédit-temps et fin de carrière**

- Accès aux emplois fin de carrière 1/5ème ou mi-temps dès 55 ans.
 - » CCT 179 : Emplois fin de carrière 55 ans carrière longue, métier lourd, entreprise en difficulté ou restructuration jusqu'au 31-12-2027.
 - » CCT 180 : Emplois fin de carrière 55 ans carrière longue, métier lourd, entreprise en difficulté ou restructuration jusqu'au 30-06-2029.
- Suppression de la condition des "quintets" pour accéder au crédit-temps 1/5ème.
- Indemnité complémentaire de fin de carrière.

Augmentation de l'indemnité complémentaire sectorielle à 45 €/mois pour les travailleurs avec un emploi fin de carrière 4/5ème ou mi-temps ayant droit à une indemnité de l'ONEM.

Cette indemnité sera payée par l'employeur et ne sera plus dépendante des résultats d'exploitation du FSE.

8. Travail faisable

- Engagement à conclure une CCT avant le 30/09/2026. Le but étant d'utiliser les fonds disponibles via la cotisation de responsabilisation pour améliorer la prévention santé au travail (enveloppe de 25.158,09 €).

9. Formation

- Les entreprises de plus de 20 travailleurs devront organiser une formation obligatoire sur la sécurité et le bien-être. Et ce après avis du CPPT.
- L'intelligence artificielle devra être intégrée dans les organes de concertation et les formations pour informer les travailleurs concernant son impact.
- Prolongation des dispositions relatives au versement de la cotisation de 0,10% pour la formation des groupes à risque.

10. Emploi durable

- Poursuite des travaux du groupe de travail « transition juste ».

11. Droit à la déconnexion

- Les partenaires sociaux poursuivent l'élaboration d'une CCT sectorielle concernant le droit à la déconnexion.

12. Prolongation des CCT existantes

- Toutes les CCT sectorielles non modifiées sont prolongées jusqu'au 31/12/2026.
- Les CCT « Conditions de travail et de rémunération » prolongées jusqu'au 30/06/2027.

